

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 44 (1899)
Heft: 5

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

places d'armes ; cependant les forteresses fluviales conservent une importance intrinsèque, si elles viennent à se trouver sur la ligne de l'opération de campagne. »

Ailleurs, il dit encore :

« Pour la défense de son propre territoire, on ne pourra pas non plus, à l'heure actuelle, *se baser* sur les forteresses. Celles-ci sont de bons et utiles alliés, quand elles se trouvent précisément sur la voie une fois suivie des opérations actives... Mais il ne faut pas plier le tracé de la voie à leur situation. Elles continuent à être un outil dont on se sert quand on en a besoin, et c'est à ce point de vue qu'elles ont été choisies. Si leur emplacement a répondu à des considérations opératives, celles-ci ne doivent cependant jamais courir après lui. La guerre actuelle se *base* sur les ressources de tout le pays en arrière et elle ne trouve sa terminaison qu'à l'extrême limite de celui-ci : elle s'appuie ainsi, avec bien plus de certitude, sur les moyens de communication, qui font affluer dans ses veines le sang régénérateur, par suite, sur les chemins de fer. Ce sont les restes des vieilles idées sur l'importance des magasins fortifiés qui entretiennent le cauchemar des bases fortifiées, et la force de l'habitude maintient l'usage d'un mot suranné dont on ne connaît plus le sens originel. De ces idées, qui tournent à l'obsession, naît la tentative de s'assurer tout un système de forteresses, et même d'attribuer *a priori* à l'une de ces places une importance toute particulière. Rien n'est cependant devenu plus dangereux pour la guerre défensive du temps présent que la tendance à faire concourir l'opération vers un point déterminé (forte position). Des positions centrales, avec ou sans forteresses, conduisent à une défaite certaine. »

Nous ne le savons malheureusement que trop.



INFORMATIONS

ESPAGNE

La réduction des cadres. — Un décret royal du 14 mars applique à la marine et à tous les corps qui en dépendent, les dispositions précédemment arrêtées dans l'armée de terre pour réduire les cadres. En conséquence, il ne sera fait à l'avenir qu'une seule nomination pour deux vacances signalées dans le personnel de l'état-major général de l'armée navale, des équipages de la flotte, de l'infanterie et de l'artillerie de marine.

En outre, le nombre des élèves officiers à admettre chaque année dans les diverses écoles de la matine ne devra pas excéder les deux tiers des vacances qui se sont produites au cours de l'année précédente.

ÉTATS-UNIS

Nouveaux canons de campagne à tir rapide. — D'après l'*Army and Navy Journal*, de New-York, le département de la guerre à Washington aurait décidé l'adoption d'un nouveau canon de campagne à tir rapide pour l'armée. La pièce aurait un calibre de 7m5, une longueur de 28 calibres et un poids de 388 kg. Le projectile pèserait 6 kg. 800. La vitesse initiale serait de 485 mètres, nécessaire pour produire un bon effet de shrapnel à 3000 m. La vitesse restante à cette distance serait encore de 260 m.

Le canon de campagne actuel des Etats-Unis est du calibre de 7m55 et tire un projectile du poids de 7 kg. 500. Le nouveau canon permettrait de transporter 132 projectiles de plus par batterie.

Le shrapnel du nouveau canon de campagne contiendrait des balles de plomb recouvertes d'acier et ne serait plus pourvu des séparateurs en fonte généralement employés. Il renfermerait ainsi un nombre de balles beaucoup plus considérable, et leur pénétration serait notablement augmentée.

FRANCE

Canons à tir rapide de 75 millimètres. — Le *Matin* annonce que la transformation du matériel d'artillerie de campagne est maintenant terminée et que toutes les batteries pourront être pourvues du 75 mm. La *France militaire* paraît moins explicite ; elle affirmait au contraire (n° 4504) que l'organisation de l'artillerie était en effet terminée, mais qu'on ne pouvait en dire autant de la *réfection* du matériel. Nous ajoutons cependant qu'à l'heure actuelle, il ne saurait tarder à l'être.

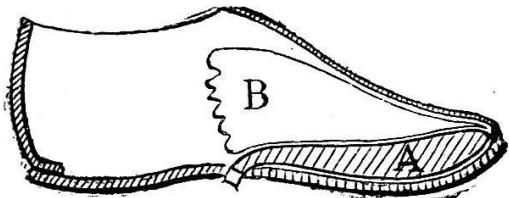
L'organisation de l'artillerie est la suivante : 105 batteries à pied, réparties entre 18 bataillons destinés à la défense des places, au service des parcs et des équipages de siège, à la défense des côtes, etc.; 430 batteries montées, 52 batteries à cheval, 14 batteries de montagne, le tout formant 40 régiments. En dehors de ces régiments, mais rattachées à la 19^e brigade d'artillerie à Vincennes, sont encore 7 batteries à pied et 12 montées, qui tiennent garnison hors de France.

C'est donc un total de 620 batteries dont la France peut, à l'heure actuelle, disposer; ce nombre a été fixé par la loi; on devra s'y maintenir jusqu'à une loi nouvelle.

Des 430 batteries montées, 390 sont armées du canon de campagne à tir rapide et 40 du canon de 120 court de campagne.

Soulier de courses à pointes, pneumatique, de la maison Cook (rue Auber, à Paris). — Le soulier pneumatique Cook destiné aux coureurs professionnels, présente *extérieurement* l'aspect d'un soulier ordinaire de course à pointes.

Intérieurement il présente reposant sur la partie antérieure de la semelle, de la cambrure à la pointe,



une chambre à air en caoutchouc (A) dont la valve sort sous la cambrure. Au-dessus de cette chambre à air et la protégeant se trouve une sorte de sac en peau de gant souple (B) où le coureur engage la partie antérieure du pied.

Dans les courses de vitesse, ce soulier atténue évidemment beaucoup les chocs, diminue par suite les pertes de force vive, et fait en conséquence gagner de la vitesse au coureur à pied, comme le pneumatique en fait gagner au cycliste.

Le gain obtenu avec ce genre de chaussures est assez considérable pour que l'emploi de souliers de cette espèce ait été, *parait-il*, interdit en Angleterre dans les courses professionnelles. (On aurait pu gagner 3 ou 4 m. sur 100 m. ?) Il est bien évident du reste que cette chaussure sera d'autant plus avantageuse que le coureur est moins souple et que ses articulations font moins office de pneumatiques.

A ce point de vue, une chaussure dont toute la semelle serait occupée par une (ou plusieurs chambres à air) doit être très avantageuse pour de longs parcours où elle atténuerait la raideur due à la fatigue, non seulement dans le cas de la marche ordinaire, mais même dans le cas de la course de fond lorsque le coureur pose le pied à plat.

SUÈDE

Un nouveau brancard de campagne. — Un officier de l'armée suédoise, le capitaine J. Kjellestrom, du 2^e bataillon du train, vient d'inventer un brancard de campagne dont il nous a envoyé la description détaillée. Nous en donnons ci-dessous un résumé succinct :

Le brancard comprend deux hampes, deux traverses, une toile et deux roues, du modèle adopté pour les bicyclettes, réunies par un essieu.

Les *hampes*, qui ont 2m40 de longueur, se composent de la hampe proprement dite et des poignées. Celles actuellement en usage sont en bois et ont un diamètre de 6 centimètres. Elles peuvent être remplacées par des tubes métalliques, en aluminium par exemple, ce qui permet de diminuer encore leur diamètre.

La *toile*, qui a 1m80 de longueur et 0m60 de largeur, est en toile de tente de couleur brune. A chaque extrémité, il y a trois lanières en cuir avec trois boucles fixées au bord de la toile. Ces lanières servent à relier la toile aux traverses. Les deux grands côtés sont repliés et piqués de manière à former une coulisse dans laquelle on peut introduire les hampes lorsqu'on monte le brancard. Un morceau de toile servant d'oreiller est cousu à l'une des extrémités de la toile du brancard. Ce morceau de toile-oreiller est pourvu de deux œillets dans lesquels s'engagent deux supports. Au-dessous de la toile du brancard sont cousues des sangles qu'on ramène en dessus pour attacher le blessé.

Ce qui caractérise particulièrement ce nouveau brancard, c'est qu'il est complètement démontable, et que la toile elle-même n'est fixée aux deux hampes et aux traverses qu'au moment où les deux brancardiers porteurs des différentes parties de la civière s'apprêtent à enlever le blessé. Pour éviter des souffrances à ce dernier, on glisse la toile sous lui, puis on la fixe aux traverses au moyen des lanières et enfin on introduit les hampes dans les coulisses décrites plus haut.

Enfin, on peut transformer le brancard en civière roulante en utilisant les deux roues.

Le capitaine Kjellestrom termine la description de son brancard en résumant les avantages de son invention :

1^o Le brancard peut être utilisé soit comme brancard proprement dit, soit dans les voitures d'ambulance;

2^o Le blessé peut être mis sur le brancard d'une façon plus commode pour lui-même et pour les brancardiers, dont deux seulement sont nécessaires pour cette opération;

3^o On monte le brancard en même temps qu'on y place le blessé.

Comme on le voit, ce brancard paraît comporter des avantages qui méritent d'être étudiés par les médecins militaires.

(*Revue du Cercle militaire*, no 15, du 15 avril).
